



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr

PLF 20 22

Dossier de presse
22 septembre 2021

**Le budget 2022
du ministère de
l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de
l'Innovation**

#Budget2022

SOM
MAI
RE

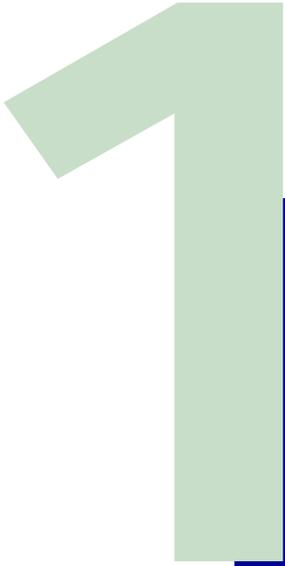
4 Le budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, une priorité du gouvernement : +0,7 Md€ en 2022 (+2,4 Md€ depuis 2017)

7 Construire la recherche de demain avec la 2^e année de la loi de programmation de la recherche (LPR) : +472 M€ en 2022

10 Accompagner les étudiants dans leur réussite : +66 M€ en 2022

12 Améliorer les conditions de vie des étudiants : +179 M€ en 2022

15 Réinvestir dans la jeunesse, la formation et la recherche grâce au Plan de relance : +7,8 Md€ dédiés aux mesures portées par le ministère



**Le budget du
ministère de
l'Enseignement
supérieur, de la
Recherche et
de l'Innovation,
une priorité du
gouvernement :
+0,7 Md€ en 2022
(+2,4 Md€ depuis
2017)**

Une augmentation du budget 2022 du MESRI de près de 700 M€ par rapport à la LFI 2021

En 2022, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation progresse de près de 700 M€ par rapport à 2021, et ce sans tenir compte des financements issus du Plan de relance ou du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Depuis 2017, la hausse du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est continue et s'élève à +2,4 Md€, soit près de 11 % d'augmentation.

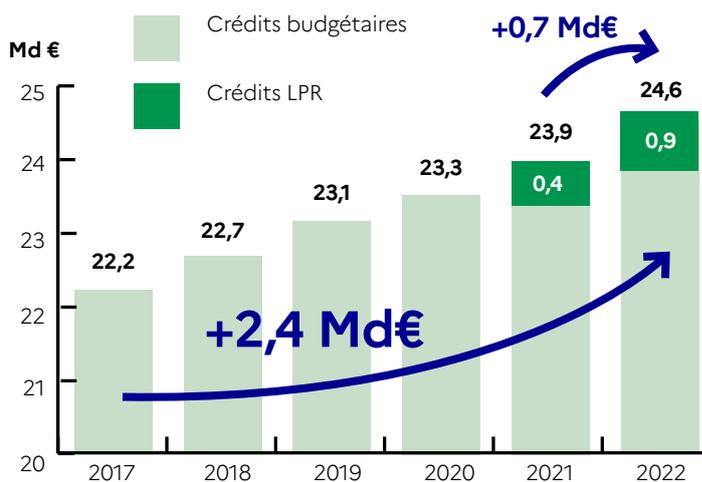
1. Dépenses hors charges de la dette et contribution au compte d'affectation spéciale « pensions »

Le budget 2022 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est composé de 24,6 Md€ en crédits de paiement, hors contribution au compte d'affectation spéciale « pensions ». S'y ajoutent 165 M€ de recettes au titre de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) versée directement aux établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et aux Crous.

Avec un total de 24,6 Md€ (ou 24,8 Md€ en incluant la CVEC) **le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation constitue ainsi le 4^e budget de l'État** (après le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports / le ministère des Armées / le ministère de la Transition écologique) et représente environ 10 % des dépenses pilotables¹.

Crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation²

2. Hors CVEC ou T2 CAS et la recherche spatiale



Ces moyens concernent uniquement les programmes budgétaires relatifs au MESRI et sont complétés des mesures France Relance et des programmes d'investissement d'avenir (PIA).

→ **Rappel**

Depuis 2021, la politique spatiale est conduite par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR). Budgétairement, cela signifie que le programme 193 « recherche spatiale » ne relève plus du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mais du MEFR. Tous les chiffres du présent document sont donc hors crédits du programme 193.

Des effectifs en hausse de 650 ETPT prévus en 2022

Il est prévu une hausse des effectifs sous plafond de 650 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en 2022 au bénéfice de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces recrutements seront budgétairement réalisés sous plafond stable en redéployant des postes non pourvus là où ils sont le plus utiles/nécessaires.

Les effectifs autorisés sous plafond sont de 252 000 ETPT (y compris mesure de périmètre comme le transfert de la direction des applications militaires du CEA). Ils sont répartis entre l'enseignement supérieur (173 000 ETPT), la recherche (66 000 France Relance ETPT) et le réseau des œuvres universitaires et scolaires (13 000 ETPT).

2

**Construire
la recherche de
demain avec
la 2^e année de la loi
de programmation de
la recherche (LPR) :
+472 M€ en 2022**

La 2^e marche de la LPR permet une augmentation des crédits du ministère de +472 M€

L'augmentation du budget de la recherche se traduit par une hausse de +334 M€ pour le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (172) et de +138 M€ pour le programme « formations supérieures » (150).

- **Mesures RH (+114 M€)** : ces crédits sont destinés à améliorer la rémunération des personnels de recherche, qu'il s'agisse des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens. Ces revalorisations concernent l'ensemble des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, sous statut de droit public ou de droit privé, travaillant dans des organismes de recherche ou des universités.
- **Montée en puissance de ANR (+131 M€)** : ces financements viendront augmenter le niveau des crédits de l'Agence nationale de la recherche (ANR), au bénéfice de tous les laboratoires de recherche français et des entreprises privées innovantes. Ce montant sera démultiplié par le Plan de relance qui apportera 142 M€ supplémentaires. Ainsi, le taux de sélection de l'ANR attendra en 2021 23 % (à comparer à 16 % en 2020), et les laboratoires bénéficieront d'un retour financier en augmentation.
- **Budget des universités et organismes de recherche (+127 M€)** pour garantir notamment la soutenabilité de leurs recrutements et augmenter de 5 % la dotation de base aux laboratoires (soit +15 % depuis 2020).
- **Financer la nouvelle agence ANRS-MIE (+10 M€)** pour amplifier son action de coordination et de financement de la recherche en France sur les maladies infectieuses.
- **Mesures en faveur des doctorants (+16 M€)** : permettront de poursuivre les actions engagées en 2021 en faveur des étudiants qui s'engagent dans une thèse. Il s'agit d'augmenter progressivement le nombre de thèses financées par l'État (+20 % à l'horizon 2023) et le montant minimal réglementaire de la rémunération (+30 % à l'horizon 2023) des doctorants.
- **Développer des infrastructures de recherche (+54 M€)**. Au niveau international, la France intégrera l'organisation internationale SKA Observatory qui développe un radiotélescope géant en Afrique du Sud et en Australie, et participera à la construction de DUNE/PIP-II dans le domaine de la physique des neutrinos aux États-Unis. Au niveau national, d'importants financements sont prévus en faveur de la flotte océanique française et d'un supercalculateur de type Exascale.
- **Des crédits supplémentaires (+20 M€)** seront notamment consacrés à l'ouverture de la science vers la société, pour amplifier la diffusion de la culture scientifique et les transferts des résultats de la recherche vers le monde des entreprises.

Carrières : une deuxième marche de +108 M€ en faveur du pouvoir d'achat des personnels de recherche afin d'accroître l'attractivité de ces métiers

Ce bloc de mesures bénéficiera à l'ensemble des personnels de recherche dans les organismes et les universités, avec une attention particulière pour les jeunes chercheurs et les étudiants en thèse dont la situation est devenue fragile. **Ainsi, plus aucun chercheur ne sera désormais payé à moins de deux SMIC.** Au-delà, c'est toute une revalorisation en profondeur de la rémunération des personnels qui a été engagée depuis 2021, et se traduit notamment par une hausse sans précédent des primes.

ANR : +158 M€ en autorisations d'engagement (AE) et +131 M€ en crédits de paiement (CP), vers une agence de financement de la recherche de niveau mondial

Le PLF 2022 met en œuvre la deuxième étape d'un mouvement qui doit porter en 7 ans l'Agence nationale de la recherche (ANR) aux meilleurs standards mondiaux. Cette augmentation des moyens permettra de **relever le taux de succès au niveau des meilleurs standards internationaux**, pour redonner du temps consacré à la recherche aux femmes et aux hommes qui font la force des laboratoires français. Une part de ces crédits « libres d'emplois » permettra de développer des capacités d'action en matière de stratégie scientifique, de pilotage de la recherche et d'exploration de nouveaux champs scientifiques.

Crédit relance en faveur de la recherche



À ces 472 M€ destinés à la recherche et budgétés sur les programmes ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la mission MIREs s'ajoutent des **crédits du Plan de relance, avec notamment :**

- **172 M€ pour la préservation de l'emploi R&D**
- **142 M€ pour les appels à projets de l'ANR**

3

**Accompagner
les étudiants dans
leur réussite :
+66 M€ en 2022**

66 M€ supplémentaires sont prévus pour les établissements d'enseignement supérieur, en plus des 138 M€ de crédits ouverts dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR)

Ces +66 M€ se traduiront par un abondement de la subvention pour charges de service public versée aux établissements d'enseignement supérieur public, afin notamment de :

- **Renforcer les actions en faveur de la réussite étudiante**, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi orientation et réussite des étudiants comme du Plan égalité des chances destiné à mieux répondre à la diversité des étudiants, et avec les moyens complémentaires du Plan de relance, pour accueillir l'afflux des nouveaux bacheliers. Entre le lancement du Plan étudiants en 2017 et 2022, **83 000 places supplémentaires auront ainsi été créées** dans les établissements d'enseignement supérieur.
- **Poursuivre la réforme des études de santé**, à travers l'augmentation du nombre de places en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) et la mise en place d'enseignements et de modalités d'évaluations s'appuyant davantage sur des mises en situation pratiques.
- **Mieux prendre en compte les charges et sujétions du personnel** de l'enseignement supérieur, avec les revalorisations salariales prévues dans le cadre du protocole parcours compétences et rémunérations et le financement de la protection sociale complémentaire obligatoire, ainsi que la convergence indemnitaire des personnels d'Île-de-France en service déconcentré.
- **Prolonger l'accompagnement psychologique des étudiants** mis en place en 2021, en réponse aux impacts de la crise sanitaire.

Rappel chiffres Plan étudiants (hors Plan de relance)

- 272 M€ alloués aux établissements en 2018-2020
- 54 M€ supplémentaires budgétés dans la LFI 2021
- 31 M€ supplémentaires prévus dans le PLF 2022

Ces crédits sont consacrés pour moitié à l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension, pour un quart au développement des dispositifs d'aide à la réussite (« oui si ») et pour un quart à la valorisation de l'investissement pédagogique et au financement de projets d'investissements.

4

**Améliorer
les conditions
de vie des
étudiants :
+179 M€ en 2022**

Une hausse de 179 M€ des moyens consacrés à la vie étudiante

Ce sont 179 M€ supplémentaires qui sont consacrés à la vie étudiante, dont +151 M€ pour les bourses sur critères sociaux (avec en particulier une revalorisation de 1 % des bourses à la rentrée 2021), +10 M€ pour les autres aides comme les aides au mérite, et une vingtaine de millions d'euros pour soutenir les actions à destination des étudiants déployées par le réseau des Cnous/Crous (distribution gratuite de protections périodiques, référents étudiants dans les résidences universitaires...).

Les principales mesures financées dans le cadre de ce projet loi de finances :

1. La revalorisation des bourses sur critères sociaux

Le dispositif d'accompagnement social mis en œuvre par le ministère est destiné à soutenir les étudiants et leurs conditions de vie afin qu'ils puissent réaliser leur projet d'orientation et de réussite. Ce soutien est complémentaire aux ajouts familiaux.

Les aides directes aux étudiants représentent un montant de 2,5 Md€ dont 2,4 Md€ pour les bourses sur critères sociaux.

À la rentrée 2021-2022, les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de +1% (après une hausse de +1,1 % en septembre 2019 et 1,2 % en septembre 2020) soit un niveau supérieur à l'inflation, afin de soutenir les conditions de vie des étudiants boursiers.

Avec l'augmentation prévisionnelle du nombre de boursiers, **ce sont 151 M€ de plus que l'État consacre aux étudiants.**

La mise en paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux est reconduite le 5 de chaque mois par les Crous pour tous les étudiants bénéficiaires.

Comme l'année dernière, afin d'aider les étudiants à faire face plus facilement aux dépenses de rentrée, un versement anticipé de la première mensualité de bourse a été lancé avant le 31 août pour les dossiers complets (inscription administrative finalisée avant le 25 août).

2. Le repas à 1 € pour les étudiants boursiers et étudiants non boursiers précaires

À la rentrée 2021, l'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux, et les étudiants non boursiers en situation de précarité en lien avec les Crous continueront à bénéficier d'un repas dans les restaurants universitaires pour un euro. Les autres étudiants bénéficieront d'un repas au tarif social de 3,30 €.

Cette mesure, financée à hauteur de 49 M€, est destinée à aider les familles et les étudiants aux revenus les plus faibles en permettant à ces derniers d'accéder à un repas complet, équilibré, de qualité, pour un prix extrêmement réduit, grâce à la contribution de l'État.

3. Le déploiement de distributeurs de protections périodiques gratuites

Au cours de l'année 2021-2022, se poursuivra l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites, notamment dans certains restaurants universitaires s'ajoutant aux installations effectuées depuis le mois de février dans les cités universitaires des Crous (8 M€).

4. Les référents étudiants

Des référents étudiants dans les résidences gérées par les Crous seront à nouveau déployés (4 M€), afin d'assurer une relation individuelle et suivie avec les autres étudiants logés dans les résidences. 1 000 référents étudiants, salariés par les Crous, seront ainsi déployés dans les résidences.

5. Le gel de l'augmentation des loyers

Le gel de l'indexation des loyers des résidences universitaires sur l'indice de référence des loyers, depuis le 1er janvier 2020, est prolongé jusqu'à la rentrée 2022 afin de soutenir les étudiants hébergés dans les 175 000 logements Crous.

À ces 179 M€ destinés à la vie étudiant et budgétés sur les programme de la mission MIREs s'ajoutent des crédits du Plan de relance :

- + 1 M€, pour les cordées de la réussite
- + 16 M€ pour renforcer la garantie prêts étudiant

5



**Réinvestir dans la
jeunesse, la formation
et la recherche grâce
au Plan de relance :
+7,8 Md€ dédiés aux
mesures portées par
le ministère**

Le PLF 2022 reconduit la mission budgétaire « Relance », créée en 2021,

qui regroupe une partie substantielle des crédits « France Relance ». Certains de ces crédits viendront abonder des dispositifs existants ou nouveaux portés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Préserver les compétences professionnelles en R&D : 300 M€ (128 M€ en 2021 et 172 M€ en 2022)

Face au risque que les entreprises se désengagent de la recherche et développement et donc freinent les recrutements R&D voire procèdent à des licenciements de personnels qualifiés, cette mesure permettra de préserver l'emploi et les compétences dans ce secteur si essentiel pour la compétitivité de l'économie française et son avenir.

Ces aides seront ciblées sur l'accueil de personnel de droit privé dans les établissements sous la forme de mise à disposition remboursée ; ou, à l'inverse, la mise à disposition de jeunes diplômés auprès d'entreprises privées en vue de leur embauche future.

→ **Près de 2 000 personnels par an pourront en bénéficier, pour préserver la R&D privée des menaces conjoncturelles de la crise actuelle.**

Soutenir la recherche et la production de connaissance : 428 M€ (286 M€ en 2021 et 142 M€ en 2022)



En complément des crédits inscrits dans la mission MIREs, le Plan de relance permet d'augmenter le budget de l'ANR à 1,2 Md€ dès 2021 contre moins de 0,8 Md€ en LFI 2020. La LPR prévoit une nouvelle augmentation sur 2024-2027. Cette mesure consacre la place de la recherche publique dans la relance. **Elle permettra d'augmenter très significativement le nombre de projets financés et le taux de succès des appels à projets de l'ANR** pour se rapprocher dès 2021 d'une cible de 23 %. Cette mesure permet également d'amorcer la trajectoire d'augmentation du préciptut revenant aux établissements employeurs et aux laboratoires.

→ **Objectif : porter le taux de succès aux appels à projets à 30 % en 2027 (contre 17 % en 2020).**

Mieux accueillir et mieux former aux métiers de demain : 180 M€ supplémentaires (60 M€ en 2021 et 120 M€ en 2022)



120 M€ s'ajouteront en 2022 aux 60 M€ ouverts en 2021 pour répondre à l'augmentation du nombre de bacheliers et au besoin renforcé d'insertion professionnelle, du fait des impacts de la crise sanitaire. Ils sont aussi destinés aux instituts de formation aux soins infirmiers. Ils permettront notamment de financer, en 2022, les places financées en 2020 et en 2021. **Les crédits du Plan de relance ont ainsi largement contribué au financement de 26 000 places à la rentrée 2021 dans les établissements d'enseignement supérieur** relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

→ **34 000 places supplémentaires financées pour la rentrée 2021, en incluant les places supplémentaires créées en BTS et dans les IFSI.**

Accompagner les étudiants dans leurs projets d'études : 32 M€ (16 M€ en 2021 et 2022)



Le nombre de prêts étudiants garantis par l'État, qui contribue à aider les jeunes à financer leurs études supérieures, était insuffisant pour répondre à la demande. La dotation annuelle actuelle du fonds de garantie sera multipliée par 5 pour atteindre 20 M€ en 2021 et en 2022 (soit + 16 M€ chaque année). Grâce à l'effet de levier, le montant des prêts mis en place par les banques partenaires pourra passer de 135 M€ en 2020 (12 000 bénéficiaires potentiels) à 500 M€ en 2021 (50 000 bénéficiaires potentiels).

→ **Multiplication par 5 du nombre de prêts.**

Des bâtiments plus confortables et plus sobres en énergie : environ 1,3 Md€ pour l'ESR

Les bâtiments de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche bénéficient largement des crédits du Plan de relance. Une enveloppe de 1,3 Md€ a été ouverte en totalité dès 2021 pour lancer les opérations. Les projets retenus se caractérisent à la fois par un ancrage territorial fort et des objectifs ambitieux de rénovation énergétique. Ils sont bien avancés. Les crédits du PLF 2022 permettent de poursuivre le financement des opérations qui auront été engagées en 2021.

Santé et numérique pour inventer la médecine du futur : 45 M€ en 2021

PariSanté Campus est un programme de recherche et d'innovation en santé numérique qui a vocation à installer ses activités, à terme, sur le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. Ses activités vont démarrer fin 2021, sur un site préfigurateur situé dans le 15^e arrondissement de Paris. Les crédits relevaient de la LFI 2021.







**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr

PLF—2022

Contact presse

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr